

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« qui s'est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.